

- Vu le code de l'Éducation ;
- Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
- Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;
- Vu le règlement intérieur modifié par le conseil d'administration du 12 mars 2021 ;

## NOMINATION

Monsieur Fabrice GATUINGT est nommé directeur du Département d'Enseignement et de Recherche Génie Civil et Environnement.

Cette décision prend effet le 1<sup>er</sup> mars 2023 pour une durée de quatre (4) ans.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> mars 2023.

La Présidente de l'ENS Paris-Saclay  
Nathalie CARRASCO



- Vu le code de l'Éducation ;
- Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
- Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;
- Vu la nomination de Fabrice GATUINGT n°2023-04-N en date du 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

La Présidente

DECIDE

### Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur Fabrice GATUINGT, directeur du Département d'Enseignement et de Recherche Génie Civil et Environnement, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay :

- tous documents à caractère administratif, relatifs au fonctionnement courant du Département d'Enseignement et de Recherche Génie Civil et Environnement.
- tous documents ayant trait à l'engagement des dépenses limités à 3 000 € en fonctionnement et 3 000 € en investissement.
- la certification du service fait sans limite de montant.

### Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

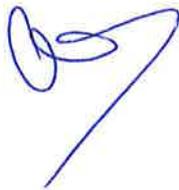
### Article 3

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice du même délégataire.

La présente délégation prendra fin automatiquement en cas de changement du délégant ou du délégataire.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> mars 2023.

La Présidente  
Nathalie CARRASCO



Fabrice GATUINGT



- Vu le code de l'Éducation ;
- Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
- Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;
- Vu le règlement intérieur modifié par le conseil d'administration du 12 mars 2021 ;

## NOMINATION

Monsieur Guillaume LE GUERN est nommé directeur adjoint aux Etudes du Département d'Enseignement et de Recherche Génie Civil et Environnement.

Cette décision prend effet le 1<sup>er</sup> mars 2023 pour une durée de quatre (4) ans.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> mars 2023.

La présidente de l'ENS Paris-Saclay  
Nathalie CARRASCO



- Vu le code de l'Éducation ;
- Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
- Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;
- Vu la nomination de Guillaume LE GUERN n°2022-168-N en date du 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

La Présidente

DECIDE

**Article 1**

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur du Département d'Enseignement et de Recherche Génie Civil et Environnement, délégation de signature est donnée à Monsieur Guillaume LE GUERN, directeur adjoint aux Études du Département d'Enseignement et de Recherche Génie Civil et Environnement, à l'effet de signer, au nom du Président de l'École normale supérieure Paris-Saclay :

- tous documents à caractère administratif, relatifs au fonctionnement courant du Département d'Enseignement et de Recherche Génie Civil et Environnement.
- tous documents ayant trait à l'engagement des dépenses limités à 3 000 € en fonctionnement et 3 000 € en investissement.
- la certification du service fait sans limite de montant.

**Article 2**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

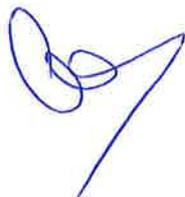
**Article 3**

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice du même délégataire.

La présente délégation prendra fin automatiquement en cas de changement du délégant ou du délégataire.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> mars 2023.

La Présidente  
Nathalie CARRASCO



Guillaume LE GUERN



- Vu le code de l'Éducation ;
- Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
- Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;
- Vu le règlement intérieur modifié par le conseil d'administration du 12 mars 2021 ;

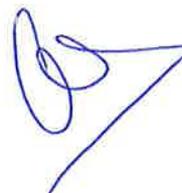
## NOMINATION

Monsieur Cédric GIRY est nommé directeur adjoint à la Recherche du Département d'Enseignement et de Recherche Génie Civil et Environnement.

Cette décision prend effet le 1<sup>er</sup> mars 2023 pour une durée de quatre (4) ans.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> mars 2023.

La présidente de l'ENS Paris-Saclay  
Nathalie CARRASCO



- Vu le code de l'Éducation ;
- Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
- Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;
- Vu la nomination de Cédric GIRY n°2023-018-N en date du 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

La Présidente

DECIDE

**Article 1**

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur du Département d'Enseignement et de Recherche Génie Civil et Environnement, délégation de signature est donnée à Monsieur Cédric GIRY, directeur adjoint à la Recherche du Département d'Enseignement et de Recherche Génie Civil et Environnement, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay :

- tous documents à caractère administratif, relatifs au fonctionnement courant du Département d'Enseignement et de Recherche Génie Civil et Environnement.
- tous documents ayant trait à l'engagement des dépenses limités à 3 000 € en fonctionnement et 3 000 € en investissement.
- la certification du service fait sans limite de montant.

**Article 2**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

**Article 3**

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice du même délégataire.

La présente délégation prendra fin automatiquement en cas de changement du délégant ou du délégataire.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> mars 2023

La Présidente  
Nathalie CARRASCO



Cédric GIRY

